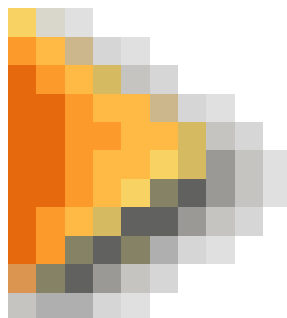
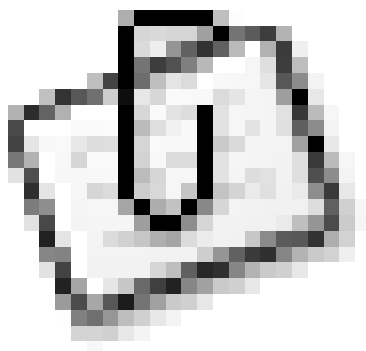


<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3626>



# Dans les lycées (et dans les collèges !) faisons respecter les décrets de 1950

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Exercice de nos métiers - Statuts, services, décrets statutaires, etc -



Publication date: samedi 16 octobre 2010

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

Le rectorat de Dijon a commencé à préparer la rentrée prochaine en cherchant à nous obliger à travailler plus (ou en nous rétribuant moins !) dès cette année.

Une des pistes est la majoration de service pour plus de 8h dans des classes de moins de 20 élèves.

Les proviseurs sont donc invités (menaces à l'appui) à faire la chasse à ces heures, contournant en réalité les décrets de 1950.

Vous trouverez ci-dessous le courrier envoyé au Recteur début octobre.

Nous avons demandé une intervention au niveau ministériel.

**Dans les lycées, si ce n'est déjà fait, il faut une réaction collective des collègues auprès du proviseur.**

**Individuellement, il faut refuser de signer un VS faux, vous devez donc le corriger pour qu'il prenne en compte votre véritable travail.**

Pour vous aider, plusieurs articles existent sur le site national du SNES notamment celui-ci : [cliquez ici](#)

En cas de difficulté, faites nous le savoir.

Après intervention des collègues et du SNES du lycée de Montceau les Mines, le proviseur vient de rectifier 11 VS.

Le SNES national intervient auprès du ministère.

[ici, un article du site national](#)